

Paris, le 19 février 2020

Retraites des médecins : La CARMF rejoint la CSMF !

Depuis plusieurs mois, la CSMF, qui n'avait pas souhaité la réforme de la retraite universelle, tente par tous les moyens de sauver les pensions de retraite des médecins libéraux, et leur caisse autonome, la CARMF.

En effet, la mise en place du régime universel de retraite se traduirait pour les médecins libéraux par une diminution très modérée de leurs cotisations mais surtout par une très forte diminution de leur retraite pouvant dépasser 30% dans certains cas. Or la retraite des médecins libéraux est déjà d'un niveau relativement faible, en raison de la longueur des études et donc de la faible durée de cotisation, comparativement à d'autres professions.

C'est pourquoi la CSMF a préconisé la mise en place d'un étage supplémentaire de retraite, pour tous les médecins libéraux, étage qui pourrait être abondé par le différentiel de cotisation entre les cotisations actuelles et le niveau de cotisation à venir avec la retraite universelle seule. Cet étage permettrait de maintenir un niveau de retraite équivalent à l'actuel, pour compléter la retraite universelle lorsque la réforme sera appliquée. Il serait basé sur une répartition provisionnée, comme la CARMF le fait depuis des années pour la retraite complémentaire qu'elle gère.

Le principe qui guide la CSMF est simple : même niveau de cotisation et même niveau de retraite demain, comme aujourd'hui.

La CSMF se félicite que [la CARMF ait rejoint cette proposition](#), et espère que la CARMF mettra tous les moyens techniques à la disposition de la négociation syndicale avec le gouvernement afin d'aboutir sur ce dossier essentiel.

La CSMF se félicite également que sa légitime demande de valorisation du cumul emploi-retraite ait été entendue et que le projet de loi de retraite universelle prévoit cette valorisation avec obtention de points pour tous les médecins en cumul à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.